

Les prestations vieillesse des régimes de base du RSI en 2010

Les prestations légales « vieillesse » des régimes de base versées par le RSI s'élèvent sur l'année 2010 à 6,7 milliards d'euros, qui se répartissent en pensions de droit direct (83%) et de droit dérivé (17%).

LES PENSIONS DE DROIT DIRECT

Les prestations légales vieillesse des régimes de base augmentent de +3,3% pour les artisans et de +2,5% pour les commerçants en 2010 contre respectivement +3,7% et +2,5% en 2009.

Les prestations contributives de droit propre augmentent de +3,6% pour les artisans et de +2,9% pour les commerçants (contre +4,4% et +3,4% en 2009) alors que la revalorisation annuelle moyenne sur 2010 (+0,9%) est inférieure à celle constatée en 2009

(+1,3%). Corrigées de ces revalorisations, les masses de prestations de droit direct sont en décélération par rapport à 2009 (tendance observée depuis l'année 2005).

La croissance des effectifs est le principal contributeur à la croissance des prestations de droit direct, alors que la pension moyenne y participe faiblement. Celle-ci augmente légèrement pour les artisans et diminue faiblement pour les commerçants.

Les effectifs de nouveaux retraités de droit direct de l'année 2010 sont en augmentation par rapport à l'année 2009. Ce sont principalement les retraites anticipées qui sont en hausse après leur fort repli en 2009, année qui a vu leur condition d'ouverture se durcir. Une partie des retraités qui n'ont pu liquider leur retraite en 2009 au titre de l'anticipation, ont reporté leur départ en 2010.

Tableau 1 : Décomposition de l'évolution des prestations vieillesse (avantages principaux) de droit direct du régime de base

	Artisans		Commerçants	
	2009	2010	2009	2010
Masse des avantages principaux	+4,4%	+3,6%	+3,4%	+2,9%
Revalorisation	+1,3%	+0,9%	+1,3%	+0,9%
Effectifs de retraités (taux d'évolution annuel moyen)	+2,5%	+2,3%	+2,3%	+2,3%
Pension moyenne réelle	+0,5%	+0,4%	-0,2%	-0,3%

Source : Données au 30/04/2011

Effet démographique

Le stock des retraités de droit direct augmente en 2010 pour les artisans et les commerçants (+2,3% en taux de croissance annuel moyen).

Les nouveaux retraités artisans et commerçants sont en hausse en 2010 par rapport à l'année 2009 (+9,3% pour les artisans et +1,8% pour les commerçants – tableau 2) sous l'effet du regain de liquidations des départs en retraite anticipée. Celles-ci ont été restreintes en 2009 à cause de conditions d'ouverture de droits plus restrictives. Une partie des départs qui n'ont pu se faire en 2009 a été reportée en 2010 (graphique 1).

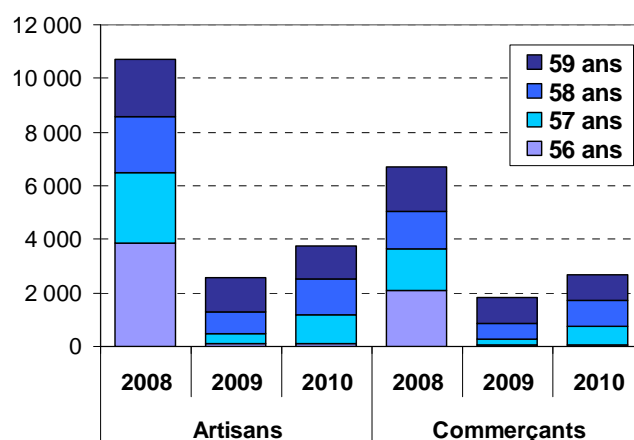
En 2010, les départs en retraite anticipée représentent respectivement 10,6 % et 5,4% des nouveaux retraités artisans et commerçants de l'année.

D'autre part, si l'on exclut les départs avant 60 ans, les nouveaux retraités artisans sont en hausse (+6,1 %), là aussi principalement en raison d'un report des prises de retraite anticipée pour la génération 1950 (60 ans en 2010). Les départs à 60 ans sont donc plus nombreux. En second lieu, un effet taille de génération se produit pour les départs à 64 ans, la génération 1946, 1^{ère} génération du baby-boom, est plus importante que la génération 1945, qui avait 64 ans en 2009.

Pour les commerçants, ces différents effets concernant les départs après 60 ans sont aussi présents mais dans une bien moindre mesure. Les nouveaux retraités commerçants sont stables (+0,1%).

Par ailleurs, il est à noter que les reports liés à la diminution des retraites anticipées en 2009, ne sont pas totalement réalisés en 2010, les effectifs de nouveaux retraités en 2010 n'ayant pas retrouvé leur niveau de 2008 (cela est particulièrement vrai pour les artisans). Ces reports vont s'étaler sur les années suivantes alors que les mêmes générations seront impactées par le relèvement de l'âge légal de départ en retraite.

Graphique 1 : Départs en retraite anticipée selon l'âge et l'année de départ en retraite (2008 à 2010)



Source : Extractions SAS

Effet pension moyenne

L'évolution de la pension moyenne de l'ensemble des retraités contribue faiblement à la croissance des prestations relativement à la contribution des effectifs. La pension moyenne augmente légèrement pour les artisans (+0,4%) et diminue faiblement pour les commerçants (-0,3%).

Dans le régime des artisans, la pension moyenne des nouveaux retraités de l'année 2010 augmente (+2,3%) en raison du poids plus important des **retraites anticipées** dans les effectifs de liquidants. Les retraites anticipées représentent 10,6% des départs à la retraite en 2010 contre 7,8% en 2009. Les bénéficiaires de la retraite avant 60 ans reçoivent en effet des pensions en moyenne plus élevées (tableau 2).

Dans le régime des commerçants, cet effet de structure est moins prononcé à cause du moindre poids des retraites anticipées (4% des départs en 2009 et 5,4% en 2010). La pension moyenne augmente de +1,1%.

Tableau 2 : Evolution des pensions moyennes des nouveaux retraités en 2010 selon le bénéfice de la retraite anticipée (en euros courants)

		Artisans		Commerçants	
		2010	Evol. % / 2009	2010	Evol. % / 2009
Ensemble des nouveaux retraités	Effectif	35 676	+9,3%	49 693	+1,8%
	Pension moyenne	329 €	+2,3%	249 €	+1,1%
Dont nouveaux retraités avant 60 ans	Effectif	3 767	+47,4%	2 681	+47,3%
	Pension moyenne	473 €	+3,7%	362 €	+0,8%
Dont nouveaux retraités hors retraite anticipée	Effectif	31 909	+6,1%	47 012	+0,1%
	Pension moyenne	312 €	+0,5%	242 €	+0,2%

Source : Extractions SAS, données au 30/04/2011

Les pensions moyennes des nouveaux retraités **hors retraites anticipées** sont stables (+0,5% pour les artisans et +0,2% pour les commerçants). Corrigées de la revalorisation (+0,9% en moyenne sur l'année 2010), la pension de ces nouveaux retraités diminue légèrement. L'évolution des principaux déterminants de calcul des pensions en est la cause :

- Le revenu annuel moyen (RAM), principal déterminant de la pension, diminue faiblement (-0,5%) pour les artisans et demeure stable pour les commerçants (+0,1%).
- Les durées d'assurance moyennes dans le régime RSI décroissent faiblement (-0,6% pour les artisans et -0,7% pour les commerçants) et les durées d'assurance tous régimes sont en légère hausse (+0,6% pour les commerçants). La part des nouveaux retraités liquidant leur pension avec un taux réduit est en hausse (8,3% des liquidants en 2010 contre 7,5% en 2009 pour les commerçants et respectivement 5,9% contre 5,4% pour les artisans).
- La part des bénéficiaires de la surcote est en légère hausse pour les commerçants (18,1% - tableau 3). Plusieurs effets jouent cependant sur l'évolution de cette mesure, le regain des retraites anticipées en 2010 contribue à la baisse tandis que l'élargissement du dispositif aux bénéficiaires du minimum contributif (entré en vigueur au

1^{er} avril 2009) contribue à la hausse. Si l'on contrôle ces deux effets, la tendance à la diminution domine en 2010.

- Enfin, la part des bénéficiaires du minimum contributif est stable (38% des liquidants de l'année 2010 pour les artisans et 46% pour les commerçants).

Tableau 3 : Part des bénéficiaires de la surcote par rapport aux liquidants de l'année pour les commerçants

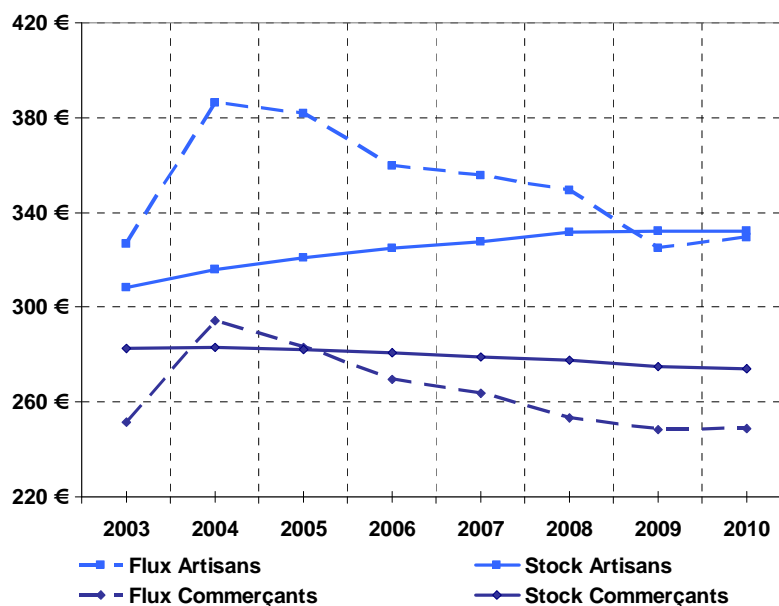
	2009	2010
Part sans contrôle	16,6%	18,1%
Part avec contrôle *	13,6%	13,2%

** pour s'affranchir des effets de structure statistique, on raisonne ici hors retraites anticipées, hors bénéficiaires du minimum contributif et on contrôle la structure des âges de départ.
Source : Extractions SAS, données au 30/04/2011.*

Au total, la pension moyenne des nouveaux retraités artisans évolue faiblement (+1,3% correction faite de la revalorisation) et se situe au même niveau que celle de l'ensemble des retraités (graphique 2). La pension moyenne du stock des retraités évolue en conséquence relativement faiblement.

Pour les commerçants, la pension moyenne des nouveaux retraités progresse très peu (+0,1% correction faite de la revalorisation) et surtout elle se situe à un niveau inférieur à celui de l'ensemble des retraités. Elle tire ainsi vers le bas la pension moyenne de l'ensemble des retraités.

Graphique 2 : Evolution des pensions moyennes réelles de l'avantage principal de droit direct corrigées des revalorisations, pour les nouveaux retraités (flux) et l'ensemble des retraités (stock)



LES PENSIONS DE DROIT DERIVE

Les pensions de réversion représentent un sixième des prestations vieillesse du régime de base, soit plus d'un milliard d'euros de pensions versées en 2010 par le RSI.

Les prestations contributives stables en 2010

Les prestations contributives de droit dérivé augmentent de +1,3% pour les artisans et de +0,1% pour les commerçants (contre +1,8% et +0,4% en 2009 – Tableau 4). L'écart de progression des prestations de droit dérivé en 2010 par rapport à 2009, s'explique principalement par le différentiel de revalorisation entre ces deux années, les effets démographiques et de la pension moyenne étant comparables entre 2009 et 2010. La revalorisation annuelle moyenne a été de +0,9% en 2010, tandis qu'elle était de +1,3% en 2009.

Les masses de prestations de droit dérivé corrigées des revalorisations progressent très légèrement et sont en décélération depuis l'année 2006. L'année 2005 a vu la prise d'effet de règles issues de la réforme des retraites de 2003 :

- l'abaissement de la condition d'âge pour l'ouverture du droit de réversion : en 2005, il est passé de 55 à 52 ans ; de 52 à 51 ans en 2007, puis finalement rétablie à 55 ans en 2009,
- de nouvelles conditions de ressources plus restrictives ont été instaurées pour l'ouverture du droit à la réversion, à partir du 1^{er} juillet 2004.

Pour les commerçants, ces masses hors revalorisation ont une évolution négative et stable depuis l'année 2008

(autour de -0,8%), tandis qu'elles conservent une croissance légèrement positive pour les artisans (+0,4%).

En termes démographiques, les effectifs de droit dérivé évoluent à un rythme constant depuis 2007 (autour de +0,4% pour les commerçants et +1,5% pour les artisans). Pour l'année 2010, les nouveaux retraités de droit dérivé sont cependant en diminution pour les commerçants (-4,2%). Celle-ci est en partie imputable au rétablissement à 55 ans de la condition d'âge applicable depuis le 1^{er} janvier 2009 mais dont l'effet s'étale sur l'année 2010. Pour les commerçants, cet effet n'est pas complètement compensé par un effet report de l'année 2009 sur 2010 des nouveaux retraités à 55 ans, contrairement à ce qui se passe pour les artisans dont l'évolution est stable (+0,6%).

Un effet pension moyenne positif en 2010 compte-tenu de la majoration de la pension de réversion

Les pensions moyennes hors majoration sont en diminution constante depuis l'année 2007 tant pour les artisans que pour les commerçants (autour de -1% pour les artisans et de -1,2% pour les commerçants).

L'introduction d'une majoration de pension de réversion au 1^{er} janvier 2010 permet d'augmenter la pension moyenne de réversion de façon significative. L'effet de la pension moyenne y compris majoration est alors de +1,1%. Cette prestation est servie aux retraités de droit dérivé qui remplissent certaines conditions (âge minimum de 65 ans, condition de subsidiarité respectée et montant des avantages inférieur à 807€ mensuels).

Tableau 4 : Décomposition de l'évolution des prestations vieillesse (avantages principaux et majorations) de droit dérivé du régime de base

	Artisans		Commerçants	
	2009	2010	2009	2010
Masse des avantages principaux	1,8%	1,3%	0,4%	0,1%
Revalorisation	1,3%	0,9%	1,3%	0,9%
Effectifs de retraités (taux d'évolution annuel moyen)	1,4%	1,4%	0,4%	0,4%
Pension moyenne réelle	-0,9%	-1,1%	-1,3%	-1,1%
Masse des avantages principaux et majorations	1,9%	3,5%	0,5%	2,4%
Pension moyenne réelle	-0,8%	1,1%	-1,3%	1,1%